

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 11 décembre 2014

Publié le 19 décembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 6

SCRUTIN : POUR : 72

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

| | | |
|------------------------|----------------------------|--------------------------|
| M. Alain MILLOT | M. Jean-Claude GIRARD | M. Thierry FALCONNET |
| M. Pierre PRIBETICH | M. Patrick MOREAU | Mme Claudine DAL MOLIN |
| M. Jean ESMONIN | M. Abderrahim BAKA | M. Louis LEGRAND |
| M. Patrick CHAPUIS | M. François REBSAMEN | M. Patrick ORSOLA |
| Mme Nathalie KOENDERS | Mme Stéphanie MODDE | M. François NOWOTNY |
| M. Rémi DETANG | Mme Françoise TENENBAUM | Mme Florence LUCISANO |
| Mme Catherine HERVIEU | Mme Christine MARTIN | Mme Anne PERRIN-LOUVRIER |
| M. José ALMEIDA | Mme Danielle JUBAN | Mme Céline TONOT |
| M. Jean-François DODET | Mme Lê Chinh AVENA | M. Jean-Philippe MOREL |
| M. François DESEILLE | Mme Hélène ROY | M. Nicolas BOURNY |
| Mme Colette POPARD | M. Georges MAGLICA | M. Jean-Michel VERPILLOT |
| M. Michel JULIEN | M. Joël MEKHANTAR | Mme Corinne PIOMBINO |
| M. Frédéric FAVERJON | Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM | M. Jean-Louis DUMONT |
| M. Didier MARTIN | Mme Sladana ZIVKOVIC | M. Patrick BAUDEMONT |
| M. Dominique GRIMPRET | M. Jean-Yves PIAN | M. Jean-Frédéric COURT |
| M. Michel ROTGER | Mme Océane CHARRET-GODARD | Mme Anaïs BLANC |
| M. Jean-Patrick MASSON | M. Laurent BOURGUIGNAT | M. Damien THIEULEUX |
| Mme Badiââ MASLOUHI | Mme Chantal OUTHIER | Mme Michèle LIEVREMONT |
| M. André GERVAIS | M. Emmanuel BICHOT | M. Philippe BELLEVILLE |
| M. Benoît BORDAT | Mme Frédérique DESAUBLIAUX | Mme Noëlle CABBILLARD |
| Mme Anne DILLENSEGER | M. Hervé BRUYERE | M. Cyril GAUCHER. |
| M. Charles ROZOY | Mme Sandrine RICHARD | |

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

M. Bertrand FRANET

Membres titulaires absents :

| | |
|-----------------------------|---|
| M. Alain HOUPERT | M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Bertrand FRANET |
| Mme Anne ERSCHENS | M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI |
| M. François HELIE | Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE |
| M. Édouard CAVIN | Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT |
| M. Roland PONSAA | Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER |
| Mme Dominique BEGIN-CLAUDET | M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER |
| M. Jean DUBUET | M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD. |

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME**Habitat à loyer modéré - Réhabilitation thermique - Approbation du bilan du dispositif partenarial 2010-2014 et perspectives**

Le Grand Dijon est à l'initiative d'une convention partenariale 2010-2014 de réhabilitation thermique du logement à loyer modéré réunissant, en lien avec la mobilisation de l'enveloppe FEDER 2007-2013, la Région Bourgogne, le Conseil Général à l'appui du volet Habitat du Contrat Ambitions Côte d'Or du Grand Dijon, EDF, la Caisse des Dépôts, les collecteurs d'Action Logement ainsi que les bailleurs.

La réhabilitation thermique, au sein d'une politique locale de l'habitat solidaire, constitue en effet un axe important afin d'éviter la fracture énergétique entre parc neuf très performant et parc ancien pour partie énergivore.

Elle s'inscrit dans les trois piliers du développement durable en intégrant une dimension environnementale (réduction des consommations d'énergie fossiles et des rejets des gaz à effet de serre), une dimension sociale (baisse des charges des ménages locataires) et une dimension économique (plan de charges des entreprises, déploiement de savoirs-faire locaux, formation des salariés).

L'effet-levier des financements croisés des partenaires est à souligner dans la mesure où en contrepartie, les bailleurs se sont engagés à ne procéder à aucune augmentation de charges ou de loyer pour la part de subventions allouées.

Le dispositif partenarial, qui arrivera à échéance au 31/12/2014, aura permis le financement de la réhabilitation thermique de 1 923 logements à loyer modéré, répartis au sein de 70 programmes locatifs, représentant 77 % de l'objectif de la convention-cadre (2 500 logements).

Qualitativement, il importe de souligner que 61 des opérations, représentant 95 % des logements, portent sur une rénovation « Bâtiment Basse Consommation » BBC (contre 50 % en objectif). Parmi elles, 30 opérations (965 logements) visent une étiquette B après travaux (soit une consommation inférieure à 90 Kwh/m²/an).

Le coût des travaux s'élève à 34,5 M€, soit en moyenne 17 970 € par logement.

Au total, l'ensemble des subventions mobilisées représente 45,5 % du coût prévisionnel TTC des travaux thermiques, déclinés comme suit au regard des dispositions d'intervention de chaque partenaire financier :

- le Grand Dijon : 16,1 % (pour un montant total de subventions de 5 576 550 €.),
- le Conseil général de Côte d'Or : 14,5% (4 998 040 € sur une enveloppe dédiée de 5 M€),
- la Région Bourgogne : 7,3 % (2 522 000 €)
- EDF : 4,3 % (1 484 366 €)
- FEDER 2007-2013 : 3,3 % (1 131 477 € correspondant au co-financement de 8 opérations éligibles pour un total de 430 logements),

Les bailleurs mobilisent en moyenne 15,9 % de fonds propres et auront recours à l'emprunt à hauteur de 38,6 % des dépenses prévisionnelles (11,1 M€ d'emprunts de la Caisse des Dépôts qui seront garantis par le Grand Dijon et 2,2 M€ de prêts mobilisés par les collecteurs 1 % logement).

Cette programmation se répartit comme suit selon les bailleurs :

- Dijon Habitat : 47,7 % (17 opérations, 913 logements)
- Orvitis : 29,5 % (17 opérations, 567 logements)
- Scic Habitat Bourgogne : 13,2 % (5 opérations, 253 logements)
- Villeo : 9,9 % (31 opérations, 190 logements).

D'un point de vue territorial, il importe de souligner que 22 opérations, représentant

1 283 logements (67 % de l'ensemble de la programmation), sont situées au sein d'un quartier Politique de la Ville et s'inscrivent en cohérence et complémentarité avec les projets de rénovation urbaine :

- à Chenôve, quartier Le Mail : 4 opérations, 344 logements
- à Dijon, quartier Fontaine d'Ouche : 7 opérations, 308 logements
- à Dijon, quartier Les Grésilles : 4 opérations, 370 logements
- à Dijon, quartier Stalingrad (projet Via Romana) : une opération , 40 logements
- à Quetigny Centre-ville : une opération, 40 logements
- à Talant, quartier Belvédère : 5 opérations, 181 logements

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de prendre** acte du bilan de la convention partenariale 2010-2014 initiée par le Grand Dijon et relative à la réhabilitation thermique du parc à loyer modéré ;
- **d'inscrire** la poursuite de cette dynamique notamment en lien avec la stratégie que met en place le Conseil Régional de Bourgogne en articulation avec la nouvelle génération de fonds européens.